



Vous avez un différend avec l'ICBC au sujet de vos indemnités d'accident?

Le CRT est un tribunal indépendant. Il peut résoudre votre différend.

- Renseignements juridiques gratuits sur les indemnités d'accident
- Facile à utiliser, pratique et abordable
- Aide d'un spécialiste pour parvenir à un accord
- En cas d'échec, un membre du tribunal tranchera



Civil Resolution Tribunal
www.civilresolutionbc.ca

À compter du 1er mai 2021, le Civil Resolution Tribunal (CRT) peut résoudre les différends avec l'ICBC concernant le droit à des indemnités d'accident majorées.

Le CRT rend ses décisions de manière indépendante de l'ICBC et du gouvernement.



Exploration et demande:

Obtenez des renseignements juridiques gratuits, puis faites votre demande en ligne ou par la poste.



Négociation:

Utilisez une plateforme de négociation sécurisée et confidentielle.



Facilitation:

Un gestionnaire de cas vous aidera à parvenir à un accord dans la mesure du possible.



Décision:

Si vous n'y parvenez pas, un membre du tribunal rendra une décision exécutoire.

Les décisions du CRT sont prises par des spécialistes du droit.



Civil Resolution Tribunal
www.civilresolutionbc.ca